



Toute l'équipe de l'orphelinat de Kiremba (Bururi au Burundi).



Soutien alimentaire et humanitaire



Ecole « Le Village Enchanté »



(De droite à gauche)  
Mme Dione, directrice fondatrice de l'école « Le Village Enchanté », Emmanuel Duvieusart (Président AJEF Forez - France).



## AJEF Forez

Membre des AFP et de l'UDAF 42

Section Afrique Togo

BP 67

42161 Andrézieux Cedex

Déclarée en S. Préfecture de Montbrison JO N019 - 2003

☎ (0033) (0)9 53 07 07 47

E mail : [info@ajefforez.com](mailto:info@ajefforez.com)

Internet : [www.ajefforez.com](http://www.ajefforez.com)



### Action Afrique Document de soutien

L'AJEF Forez développe un soutien humanitaire envers plusieurs pays d'Afrique dont les enfants de Lomé au Togo. Plus de 57% des enfants de la capitale ne sont pas scolarisés et près de 80% en zone rurale. La plupart souffrent de malnutrition, ne mangent qu'une fois par jour et beaucoup vivent dans des bidonvilles.

Au Burundi à Bururi (Kiremba) c'est un orphelinat qui accueille tout spécialement des enfants dont la maman est décédée à la naissance que nous avons décidé d'aider en matériel, lait, produits d'entretien et rénovations.

L'AJEF Forez, Section Afrique, a donc lancé un projet d'aide humanitaire en plusieurs axes, voici comment vous pouvez les aider :

#### N°1 Aide au Soutien scolaire :

En contrat avec plusieurs écoles (Maternelle, Primaire, Secondaire et Universitaire), l'AJEF Forez a développé un parrainage d'enfants pour financer leur scolarité. Avec 20€ par mois vous pouvez soutenir un enfant pour une année de scolarité (*frais de dossier et d'écologie, de matériel pédagogique et d'assurance compris*).

#### N°2 Aide humanitaire :

L'achat de nourriture et de médicaments est crucial : Pour aider ces enfants sur le plan nutritionnel, nous achetons régulièrement, des sacs de riz de 50 kgs, de l'huile alimentaire et divers médicaments de 1er soin. Lors de nos voyages ou en relation avec nos correspondants locaux, ces produits sont distribués à la population.

Coût d'un sac de riz environ : 25€, un bidon d'huile de 25l : 17€.

#### N°3 Orphelinat de Kiremba :

Nous cherchons des fonds pour affréter régulièrement des containers de lait en poudre, des couches et du matériel divers de puériculture (lait pour la peau...). Egalement de produits d'entretien divers, et matériaux de rénovation (peinture, enduit, etc...)

#### N°4 Boutique Humanitaire au Burundi :

Après Djibouti, Ouagadougou, c'est au Burundi que nous avons un appel urgent pour ouvrir une Boutique Humanitaire. En relation avec notre « Boutic'Humanitaire » de Montbrison (Loire), nous fournissons vêtements, chaussures, sacs, cartables, effets scolaires, etc. ...

**Nous savons que nous ne changerons pas le Togo, mais les petites gouttes d'eau que nous pourrions envoyer seront certainement très utiles pour en désalterer quelques-uns.**

Certains enfants de Lomé à parrainer pour soutenir leur scolarisation



**Soutien AJEF Forez - Section Afrique**

Voulez-vous soutenir les enfants de Lomé ?

Remplissez cette autorisation de prélèvement et retournez-la avec un RIB.

**IDENTITE :**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Pays : ..... Téléphone : .....

Email : .....

**MONTANT MENSUEL :**

- 5€  10€  15€  20€  25€  30€  35€  40€  50€  60€  70€  80€  90€  
 100€  150€  200€  300€  500€  1000€  Autres : .....€

J'oriente mon don vers :

- N°01 Aide au Soutien scolaire.
- N°02 Aide humanitaire.
- N°03 Orphelinat de Kiremba (Burundi).
- N°04 Boutique Humanitaire (Bujumbura / Burundi).
- N°05 Libre. (au choix de l'AJEF Forez en fonction des besoins les plus urgents.)

**DUREE :**

- Prélèvement mensuel permanent : (Vous pourrez l'arrêter par simple demande à l'association AJEF Forez, le prélèvement sera effectué le 15 de chaque mois)

**COMPTE A DEBITER :**

A compléter : (Informations se trouvant sur votre relevé d'identité bancaire)

Banque / Guichet / N° Compte / Clé

**AUTORISATION :**

J'autorise l'établissement teneur de mon compte ci-dessus à prélever sur ce dernier, si ma situation financière le permet, les prélèvements ordonnés par l'association AJEF Forez. Je pourrai suspendre l'exécution par simple demande écrite à l'association.

Date : .....

Signature :

Merci de renvoyer cet imprimé à :

**AJEF Forez – Section Afrique**  
**BP 67 - 42161 Andrézieux Cedex**

Ajouter **obligatoirement** un relevé d'identité bancaire (R.I.B) ou postal (R.I.P).  
 Web : [www.ajefforez.com](http://www.ajefforez.com) Téléphone : (0033) 09 53 07 07 47 - Email : [info@ajefforez.com](mailto:info@ajefforez.com)

N° national d'émetteur pour les prélèvements : 485 100

Association déclarée en Préfecture et habilitée à recevoir des dons.

